GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

DEAS

Numéro: 13.362

Date: 30 septembre 2013, 11h20

Type de proposition: Question

Auteur-e-s: Groupe UDC

Titre: A quand une expulsion?

En 2003, le chef supposé de la "Bosnie Family" était condamné à 2 ans et demi d'emprisonnement ferme et à 8 ans d'expulsion du territoire suisse. A sa sortie de prison, au lieu d'être expulsé, l'individu en question obtenait un permis d'établissement C, grâce probablement à des appuis politiques, un ancien conseiller d'Etat devenant son tuteur légal. Mieux encore, il obtenait une bourse pour un apprentissage à la Cité universitaire, apprentissage qu'il n'a jamais terminé.

Aujourd'hui, cet individu refait parler de lui en "animant" la vie nocturne de la ville de Neuchâtel. Sous l'emprise de la drogue et de l'alcool, il multiplie les bagarres et les atteintes à la propriété, en faisant le désespoir de la police qui se trouve bien démunie face à ses agissements.

Nous demandons au Conseil d'Etat s'il estime normal que des personnes malhonnêtes et qui ne font aucun effort d'intégration soient protégées et s'il envisage d'annuler le permis d'établissement de I.G. pour l'expulser, conformément à la décision du Tribunal correctionnel de Neuchâtel?

Signataire-s

WILLENER	Walter